

La Lettre aux Adhérents

4^{ème} édition
Fête
de la Chasse
et de la Pêche



N°115
Juillet 2023

SOMMAIRE

<i>Fête de la Chasse et de la Pêche</i>	4
<i>Rappels réglementaires</i>	6
<i>Affiche d'ouverture et de clôture</i>	7
<i>Police de la chasse</i>	7
<i>Plomb et zone humide</i>	8
<i>Demande de plan de chasse</i>	10
<i>Boutique fédérale</i>	12
<i>Validation / Parrainage</i>	14
<i>Séance de confirmation</i>	16
<i>Les rencontres Saint-Hubert</i>	17
<i>Formation garde des bois particulier</i>	18
<i>Gibier d'eau : agrainage / appelants</i>	19
<i>Piégeage</i>	20
<i>Dommages dus à la prédation</i>	21
<i>Système d'Information sur les Armes</i>	22
<i>Formations</i>	23
<i>Appel à plantation</i>	24
<i>Espace adhérents</i>	26
<i>Commande agenda et calendrier 2024</i>	27
<i>Bécasse, retour des prélèvements obligatoire</i> ...	28
<i>Enquête nationale sur les prélèvements</i>	30
<i>Idée de sorties</i>	32

PIÈCES JOINTES

Pour accéder aux pièces jointes,
cliquez sur le bouton «TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT» de l'article concerné
(visuels ci-dessous)

TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT



AGENDA

AVANT DE CHASSER : Déclaration d'agraine Gibier d'eau

14 août : les bureaux de la Fédération seront fermés

AVANT le 1^{er} SEPTEMBRE : Commande agenda et calendrier

AVANT le 30 SEPTEMBRE : Relevé annuel de piégeage

AVANT le 15 OCTOBRE : Appel à plantation

AVANT le 15 DECEMBRE : Mise à jour de votre territoire

AVANT le 31 DECEMBRE : Création du compte SIA

**BONNES
VACANCES
&
BONNES
OUVERTURES !**

Fête de la Chasse et de la Pêche

2 juillet 2023 / Saint-Philbert de Grandlieu

+ de 10.000
Visiteurs !

Emma
conseil
l'Esp

MERCI !

*aux visiteurs, à tous les bénévoles,
aux partenaires, aux associations présentes, ...*



doit retrouver la nourriture
ommée par le cormoran à
pace Junior de la Fdc44



Chamboule tout



Quizz permis



Espace Junior

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

PMI par jour et par chasseur



20 pigeons



*3 bécasses dans la limite de
6 par semaine calendaire et
de 30 oiseaux par an*



*10 bécassines
des marais*



*5 canards
colverts*



*10 canards en cas
d'agrainage (dont 5
canards colvert maxi)*

Battue organisée

*La matérialisation
de l'angle des 30° est
obligatoire pour les
chasseurs postés.*

*Le port du gilet
fluorescent, de préférence
orange, est obligatoire
pour tous les participants.*

Sanglier



*L'agrainage
est interdit*

Les bénéficiaires d'un bracelet «chevreuil» peuvent tirer sanglier et renard suivant les conditions de l'arrêté.

Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse sélectif (tir d'été) pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 29 février 2024 pour le réaliser.

AFFICHE

Les adhérents à jour de cotisation reçoivent cette affiche par courrier.

LISTE DES DROITS DE VOTE

POLICE DE LA CHASSE



NORD-OUEST

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26

NORD-EST

Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96

SUD-LOIRE

Nicolas DELATTRE
06.33.24.61.01

02.51.25.07.87

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DU PLOMB À LA CHASSE

Dans les Zones Humides suivantes :

- La mer dans la limite des eaux territoriales ;
- Le domaine public maritime ;
- Les marais non asséchés ;
- Les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, plans d'eau qu'ils soient d'eau douce, salée ou saumâtre.



Jusqu'à une distance de 100 mètres du bord de ces zones humides :

Tirer de la grenaille de plomb contenant une concentration en plomb (exprimé en tant que métal) égale ou supérieure à 1 % en poids pour la chasse de tout gibier et la destruction à tir des ESOD est interdite.

(2) Porter sur soi des munitions contenant des grenailles de plomb en ayant l'intention de l'utiliser est interdit.

(1) Le tir à balle de plomb reste autorisé.



**Plomb interdit
dans ce périmètre (1-2)**

**100 mètres
autours**



PLAN DE CHASSE & PLAN DE GESTION SANGLIER

Cartographie (SIG)

Pour nous permettre de traiter vos demandes de plan de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoire **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2023**, pour les attributions de la campagne 2024/2025.



Attention, aucune demande ne sera traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.



CONTACT
secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr



**La Fédération
propose à ses adhérents
des articles à prix coûtant.**



100 €



Jalons



12 € LES 10



3 €

Stop tir



SAC VENAISON

- Disponible à la Fédération -

Vendus par paquet de 25.

9 € les 25

18 € les 50

36 € les 100

etc...

Dimensions 600x500 / Poignées découpées renforcées / 100% recyclable / Conçu pour le transport et la protection de la viande de venaison

REGISTRE DE BATTUE



8 €

Par commande en envoyant un chèque de 15 € à l'ordre de la "FDC 44" (frais de port inclus)

Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
12 bis, boulevard François Blancho - 44204 Nantes CEDEX 2

Piquets 30°

15 € LES 30



VALIDATION

Le site internet de validation du permis de chasser permet également de

- TRANSFORMER VOTRE VALIDATION DÉPARTEMENTALE EN VALIDATION NATIONALE
- SOUSCRIRE L'ASSURANCE OU L'ABONNEMENT À LA REVUE SI VOUS L'AVEZ OUBLIÉ LORS DE VOTRE VALIDATION
- RÉIMPRIMER VOTRE VALIDATION (MÊME SI VOUS AVEZ PAYÉ PAR CHÈQUE)

RETROUVEZ TOUTES LES RÉPONSES À CES QUESTIONS ET BIEN D'AUTRES INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET.

BESOIN D'ASSISTANCE

**CONTACTER
GUILLAUME**

02.40.89.94.84

validation@chasse44.fr

SÉANCE DE CONFIRMATION



Une séance de confirmation pour votre chien de chasse est organisée en partenariat avec l'Association Canine Territoriale St-Hubert de l'Ouest.

Rendez-vous le **mercredi 20 septembre 2023** dans notre Centre de formation cynégétique de JOUÉ/ERDRE.



Inscription sur le site <https://www.cedia.fr/>



La Journée St-Hubert se tiendra le **28 octobre** à **BOUVRON ***.

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).

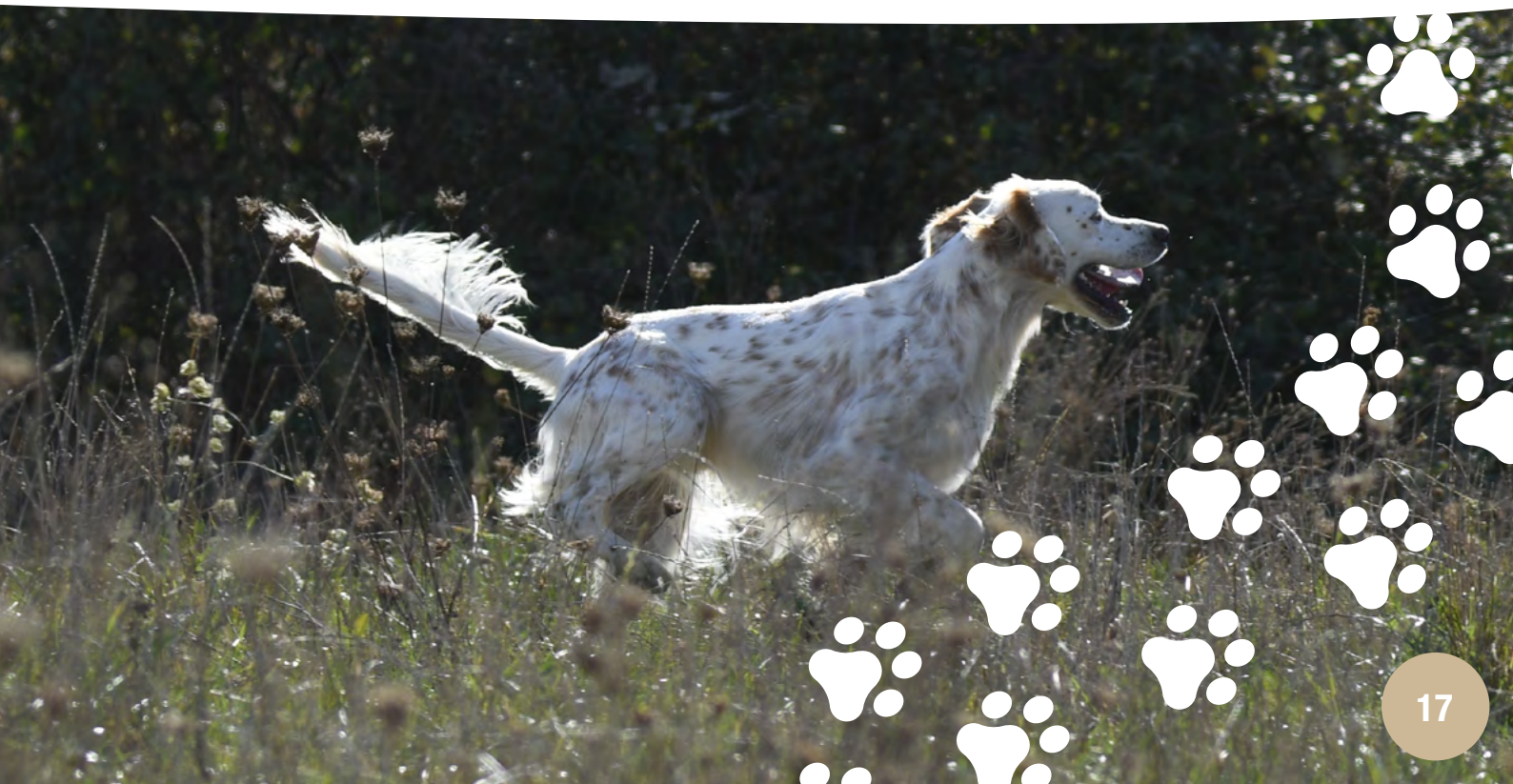
Inscrivez-vous avant fin septembre

auprès d'Yvan RICHARD :

02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les femmes et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.

** Sous réserve des mesures sanitaires grippe aviaire en vigueur.*



GARDE PARTICULIER

Formation Garde des Bois



Crédits : Freepick - macrovector

L'ADGPLA (Association Départementale des Gardes Particuliers de L.A) organise une formation «Garde des Bois» le **14 OCTOBRE 2023** au Centre de Formation Cynégétique de Joué/Erdre.

Cette formation est assurée par la FNGP (Fédération Nationale des Gardes Particulier) au prix de 40 € (repas compris). Il est recommandé d'être adhérent à l'ADGPLA.

Les gardes intéressés par cette formation peuvent s'inscrire auprès de M. **PODEVIN Hervé AVANT LE 02 OCTOBRE 2023.**

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

Hervé PODEVIN

06.89.32.12.15

hervepodevin@wanadoo.fr

MODULE 4 : POLICE FORESTIÈRE

La formation dispensée aux candidats à l'agrément en qualité de garde des bois et forêts particulier comprend :

- 1° Des notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt ;
- 2° La réglementation forestière ;
- 3° Les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier ;
- 4° Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier ;
- 5° Les conditions de régulation des espèces classées ESOD.



GIBIER D'EAU

La déclaration des appelants est annuelle et obligatoire. Elle précise votre catégorie de détention.





PIÉGEAGE

Le relevé annuel de piégeage (bilan des prises réalisées entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023) doit être retourné à la Fédération **AVANT LE 30 SEPTEMBRE** par tous les piégeurs agréés ayant exercé ou non l'activité de piégeage.

En l'absence de prise ou d'inactivité, le bilan doit également être retourné et portera la mention néant. A défaut, vous vous exposez à la suspension de votre agrément par la Préfecture.

SAISISSEZ DIRECTEMENT VOTRE RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENTS CHASSEUR INDIVIDUEL !

Une vidéo commentée vous explique comment faire !

Relevé annuel de piégeage

Déclaration tri-annuel de piégeage

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION

MERCI DE
JOINDRE VOS
ÉVENTUELLES
PHOTOS



Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD. Cela permet le piégeage et la régulation à tir de ces espèces.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la déclaration et la retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.



SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE !

**POUR CONSERVER LEUR DROIT À DÉTENIR ET ACQUÉRIR DES ARMES,
TOUS LES DÉTENTEURS D'ARMES DOIVENT
CRÉER LEUR COMPTE SIA**

AVANT LE 1ER JUILLET 2023 **LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- à l'exception des détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup par canon, acquise avant le 1er décembre 2011 -



APPEL À PLANTATION

**RÉPONDEZ
AVANT LE
15 OCTOBRE !**

Vous êtes responsable d'une association de chasse et souhaitez vous investir pour améliorer la biodiversité de votre territoire !

La Fédération reconduit l'opération **SAINTE-CATHERINE** afin de promouvoir la plantation de haies et bosquets avec des essences locales (noisetier, chêne, prunelier, châtaigner, merisier, pommier et poirier sauvage, ...).





- **Le nombre de plants est limité, les premiers inscrits seront les premiers servis jusqu'à épuisement du stock (priorité aux adhérents souscrivant le contrat multi-services).**
- **Plantation, paillage, protection et entretien à la charge de l'adhérent.**
- **L'adhérent, et/ou le propriétaire, s'engage à signer une convention de gestion avec la Fédération.**

**Retourner à la Fédération
ce document complété
AVANT le 15 OCTOBRE**



L'ESPACE

ADHÉRENTS

Pour les Chasseurs et les Territoires

*Un seul accès numérique
pour vous connecter comme*

OU

**CHASSEUR
INDIVIDUEL**

ADHÉRENT TERRITORIAL
(responsable de territoire)

Identifiant **IDENTIFIANT IDGU** ←
Mot de passe **DATE DE NAISSANCE jj/mm/aaaa**

Connexion

Identifiant **NUMÉRO D'ADHÉRENT**
Mot de passe **MOT DE PASSE FOURNI PAR LA FÉDÉRATION**

Connexion

- Saisir votre prélèvement bécasse
- Saisir votre relevé annuel de piégeage
- Inscription aux formations piégeage du sanglier, sécurité décennale, tir aux corvidés, tir d'été du renard et hygiène de la venaison.

- Saisir les demandes de plan de chasse
- Consulter les décisions de plan de chasse
- Paiement des cotisations fédérales
- Paiement de l'assurance territoire et Lire la notice d'assurance
- Paiement des agendas et des calendriers
- Accès aux infos et à la carte de votre territoire
- Convocation et vote à l'AG (si vote dématérialisé à distance)

Commandez vos agendas et calendriers,
AVANT le 1er septembre,
directement sur votre espace adhérent
(suivez la procédure ci-dessous).

AGENDAS, CALENDRIERS ET ASSURANCE TERRITOIRE sur le site chasse44.fr

Une fois
sur le site,
cliquer sur :



➤ ACCÉDER A VOTRE ESPACE ADHÉRENT :

L'identifiant est le numéro de matricule de votre territoire,
le mot de passe vous a été transmis par courrier et/ou mail.

Identifiant

Mot de passe

Connexion

➤ COMMANDES : Cliquer sur l'icône



et visualiser :

Situation de votre compte Payer votre adhésion et vos bracelets

Catalogue Sélectionner vos articles

Livraison Gérer votre adresse de livraison

Paiement Confirmer votre commande

Puis cliquer sur le 2^{ème} onglet catalogue, vous trouvez :

Commander	Image	Description	Montant	Quantité	Total
<input type="checkbox"/>		AGENDA	20.00	0	0.00
<input type="checkbox"/>		Assurance MACIF - 01/07/2023 au 30/06/2024	71.00	0	0.00
<input type="checkbox"/>		CALENDRIER	6.00	0	0.00

Cocher la colonne **Commander**, compléter la colonne **Quantité**, puis cliquer sur le 4^{ème} onglet Paiement : choisir je règle par carte bancaire et suivre les indications.

➤ **SI PAIEMENT PAR CHÈQUE**, Après avoir commandé, cliquer sur Paiement sélectionner Je règle par Chèque et Valider puis confirmer. Ensuite, adresser au siège de la Fédération votre chèque libellé à l'ordre de FDC44, avec, au choix :

- le mail de confirmation de votre commande
- le ticket situé au bas de votre bon de commande, que vous trouvez sur le premier onglet de PAIEMENT EN LIGNE, à imprimer en cliquant sur

CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE

Carnet Numérique ou papier

Que vous ayez ou non effectué un prélèvement, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** nous informer de vos prélèvements en fin de saison.

A défaut, vous ne pourrez en obtenir un pour la saison prochaine.

Pour ne plus avoir à saisir vos prélèvements (même bredouille), nous vous conseillons fortement d'utiliser l'application Chassadapt !

Si je chasse, je ChassAdapt !

Développée par la FNC pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet **d'entrer ses prélèvements en quelques clics** directement sur le terrain, même sans réseau internet.

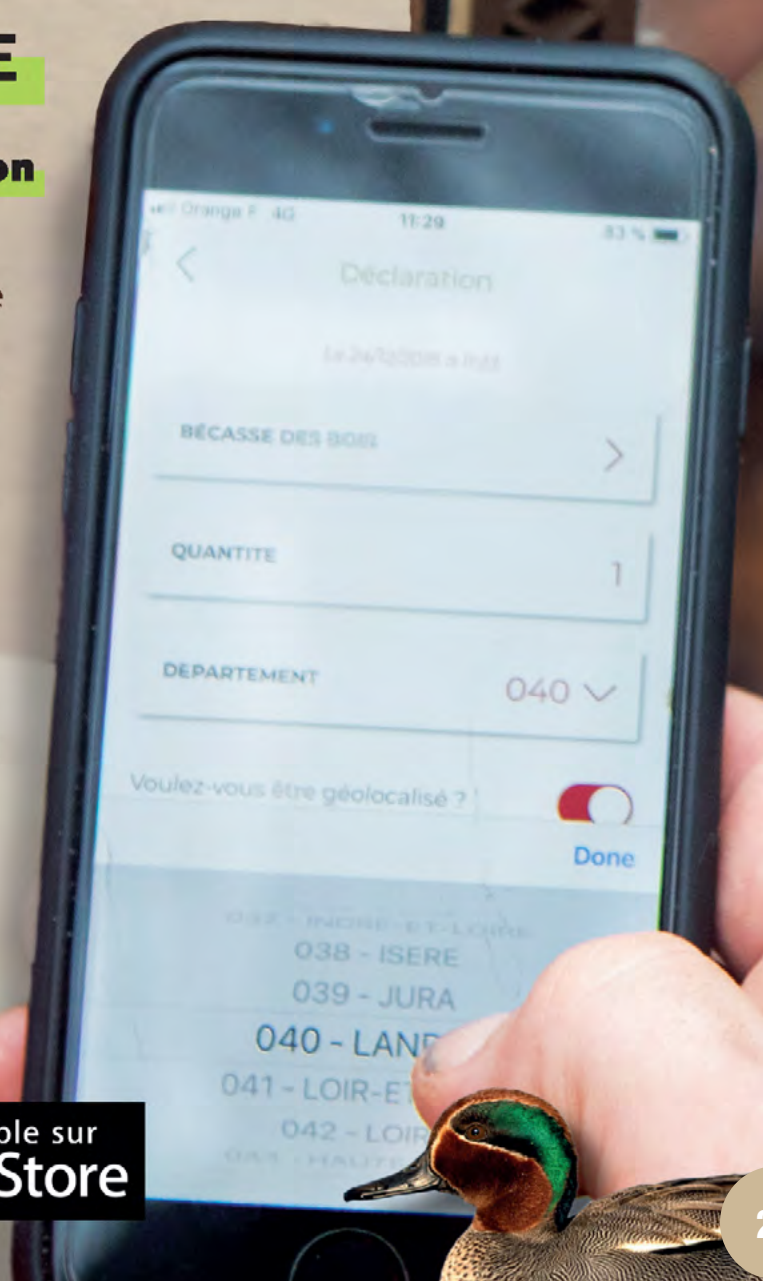
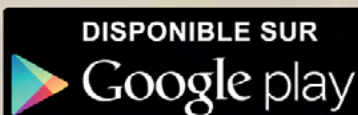
SIMPLE

RAPIDE EFFICACE

Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à **14 chiffres** que vous pouvez trouver **sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser**, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre **numéro de téléphone**, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, **en cas d'oubli**, de manière simplifiée.



Ne pas jeter sur la voie publique - Création graphique : Florentine Rouffier - www.florentinerouffier.com - 0634600887 - Crédit photo : Dominique Gestl - Adobe Stock

ENQUÊTE NATIONALE

Cette saison, la Fédération Nationale des Chasseurs enquête sur les prélèvements via l'application Chassadapt via votre smartphone.

Attention, cette enquête ne se substitue pas aux demandes de notre Fédération.

Cette enquête individuelle via l'application ChassAdapt, permet de déclarer ses prélèvements en temps réel même sans connexion internet. Cette année l'application est ouverte à toutes les espèces chassables !

Dans le cadre de l'enquête nationale sur les prélèvements lancée par la FNC, les données techniques sur toutes les espèces chassables enregistrées dans ChassAdapt seront analysées statistiquement. Elles permettront de connaître les caractéristiques des prélèvements cynégétiques sur une saison de chasse 2023-2024. Ces données resteront anonymes pendant tout le processus de traitement.

ChassAdapt se dote d'une nouvelle fonctionnalité : déterminer automatiquement le sexe et/ou l'âge d'un oiseau. Comment ? Simplement en prenant une photo avec votre téléphone portable via l'application ChassAdapt lors de la déclaration du prélèvement et un outil d'intelligence artificiel développé par la FNC fera le reste ! Pour le moment, cet outil est en phase d'expérimentation pour le canard siffleur et le canard souchet.

Un outil de défense de la chasse

La récolte de ces données est essentielle car elles militent en faveur d'une gestion adaptative transparente et durable des espèces chassées.

Cette enquête nationale est un outil technique permettant de poser les bases d'une gestion durable des espèces chassables.

Alors n'attendez plus, téléchargez dès maintenant ChassAdapt gratuitement sur le Google Play Store ou l'App Store, et participez à l'enquête nationale sur les prélèvements de chasse !

Pour créer un compte, il est demandé son numéro d'identification guichet unique à 14 chiffres, sa date de naissance, son numéro de téléphone et un mot de passe. C'est simple, rapide et décisif pour l'avenir de la chasse.

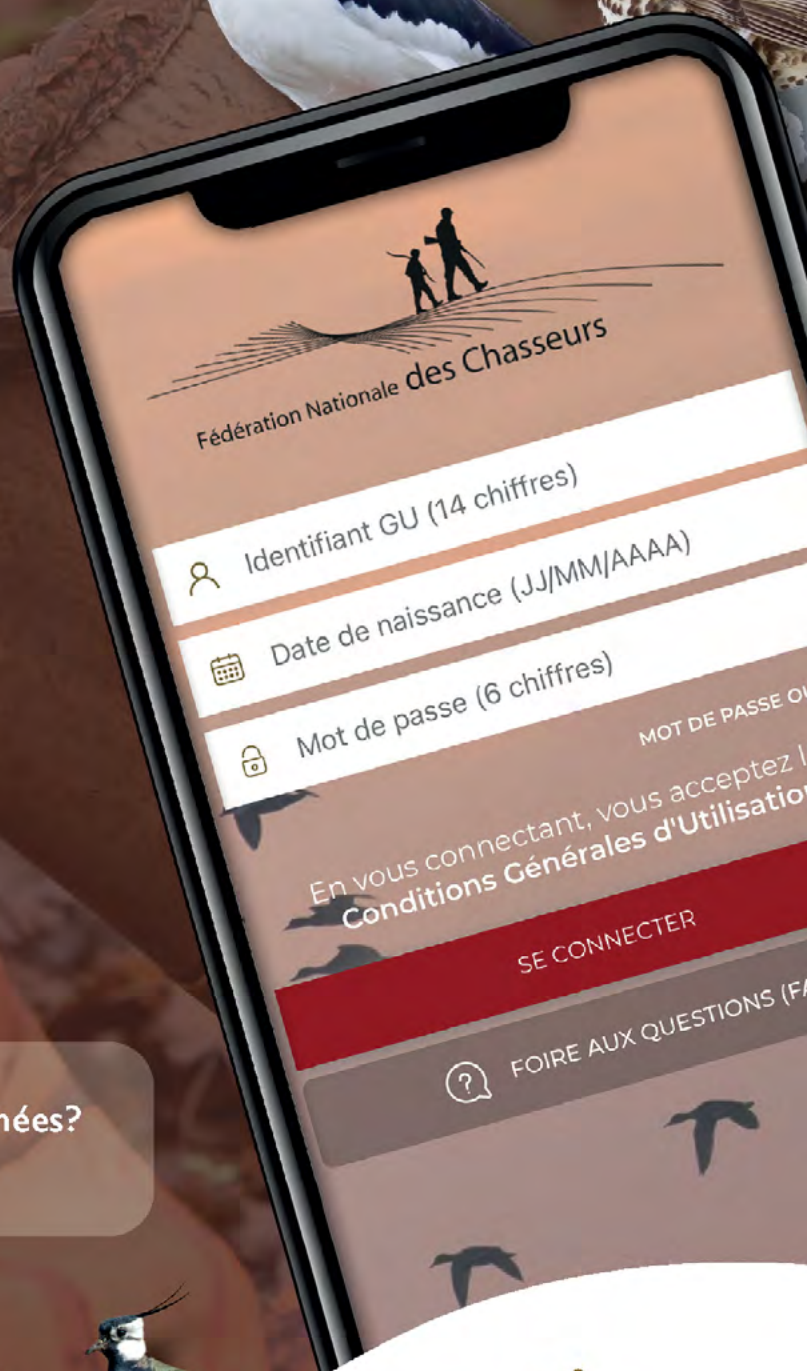
Enquête Nationale

sur les prélèvements de chasse :

Rejoignez **ChassAdapt** pour une gestion durable de la faune sauvage !

Pourquoi participer à cette enquête?

1. Des données essentielles pour la défense de la chasse.
2. Cette enquête est un outil scientifique pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.
3. La connaissance des prélèvements cynégétiques, pilier de la gestion durable des espèces chassées.
4. Cette enquête est individuelle via l'outil moderne ChassAdapt.
5. Cette enquête n'est pas un outil de contrôle et les données restent anonymes.
6. Quelles espèces chassables concernées? **ABSOLUMENT TOUTES.**
7. Déclarez tous vos prélèvements dès maintenant et en temps réel.



CENTRE DE TIR VIRTUEL

CENTRE DE FORMATION CYNÉGÉTIQUE
BOIS DE LA VENTE - JOUÉ/ERDRE

OUVERT SUR RÉSERVATION

JEAN-MARIE BLUM : 06.64.76.46.25

THIERRY LEMASSON : 07.64.08.56.98

MARS 2024

Si vous êtes intéressé pour participer à cette opération en créant un point de collecte, contactez M. Marc HENRY au 06.81.27.51.00 - marc.henry44@free.fr